

Séance du 11 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Date de la convocation : 05.12.2023

Date d'affichage : 05.12.2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame KOMBO-TSIMBA, Messieurs CAMPEIS, AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Monsieur BISSON, Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Madame VESSAH pour Madame DUCLAU, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Monsieur EDOM pour Monsieur JLASSI, Madame BETHUNE pour Madame ARPACI.

ABSENTS : Mesdames HABERT, BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT, Monsieur CARRARA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « LANTHAIE » pour l'année 2023

Rapporteur : A. Litwinski

N° 2023-76

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-7,

VU la délibération n° 2023-12 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2023 relative au Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la demande de subvention reçue en date du 6 novembre 2023 effectuée par l'association « LANTHAIE » pour l'organisation d'un projet international entre 14 jeunes français et l'université de Richmond, aux Etats-Unis.

Après l'avis de la commission générale en date du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et une abstention (Monsieur EDOM),

DECIDE,

Article 1^{er} : D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « LANTHAIE » pour un montant de 2 000 € (deux mille euros) au titre du projet international « Le voyage de mon père, on the way to Richmond University »,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

Article 3 : De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Le maire :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

La secrétaire de séance
Nadine HULIN

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Michel BISSON